



REGLEMENT CONCOURS PHOTO LPO OCCITANIE 2020

« Carte postale d'Occitanie: faites voyager le hérisson! »



Article 1 : Organisation et date du concours

La LPO Hérault, Association régie par la loi du 1er juillet 1901, organise un concours photographique, libre et gratuit en partenariat avec LPO France, LPO Aveyron, LPO Tarn, LPO Lot, LPO Aude.
La LPO Hérault deviendra LPO Occitanie dans le courant du premier semestre 2020.

Le concours se déroule du 1er janvier 2020 au 1er septembre 2020.

Article 2 : Thème

Carte postale d'Occitanie : faites voyager le hérisson !

« Photographiez votre carte d'adhérent en situation dans un jardin, un milieu naturel de la région Occitanie ou intégrée à un dessin pour les enfants »

Article 3 : Conditions de participation

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les photographes amateurs à l'exclusion des membres des Conseils d'Administration et salariés d'Associations Locales LPO de la région Occitanie

Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photo.

Contact organisateur :

LPO Occitanie, 15, Rue du Faucon crécerellette, les cigales, route de Loupian, 34560 VILLEVEYRAC / occitanie@lpo.fr

Une seule participation par personne est acceptée.

Aucune image ne sera utilisée par les organisateurs en dehors des actions de la LPO France ou des Associations Locales LPO de la région Occitanie

La photo doit avoir été prise dans la région Occitanie

La carte d'adhérent LPO 2020 doit apparaître dans le champs de la photographie présentant un jardin, un milieu naturel ou semi-naturel de la région ou un dessin réalisé par un enfant.

La personne participant au concours doit être à jour de cotisation à la LPO et résident en région Occitanie.

La photo devra être envoyée au format numérique « JPG » en pièce jointe d'un email à : occitanie@lpo.fr

La taille de la photo sera d'au moins 1mo

Le nom du fichier photo devra être sous la forme « nom-prénom-n°de département.jpg »

Le sujet de l'email sera sous la forme : Concours Carte Postale LPO Occitanie

Indiquer dans le corps du mail :

> Le nom, le prénom, l'adresse du photographe et son numéro d'adhérent LPO

> préciser le département, la commune et, de manière facultative, le lieu où a été prise la photographie (montagne, vallée, plage, parc...)

> Un commentaire de quelques lignes

> L'adresse postale et le n°de téléphone du participant

Les images ne respectant pas ces critères seront éliminées.

Article 4 : Critères de sélection

Les photographies seront évaluées sur leur valeur technique et artistique par le jury.

Article 5 : Prix

1er prix Occitanie : Un coffret Mon Refuge LPO (<http://refuges.lpo.fr>)

1ers prix de chaque département de la région Occitanie : Un nichoir LPO Eco Référence JO0015 (www.boutique-lpo.fr)

1^{er} prix « dessin d'enfants » : un an d'abonnement à L'OiseauMag Junior

Le prix gagné ne pourra en aucun cas être échangé contre de l'argent ou un autre prix

Tous les participants recevront un poster des mammifères remarquables d'Occitanie

Article 6 : Exposition des œuvres

Les photographies seront valorisées sur le site Internet LPO Occitanie, page facebook LPO Occitanie, Twitter LPO Occitanie et Instagram LPO Occitanie

Article 7 : Annonce des résultats

Les gagnants seront informés par mail en septembre 2020 et les résultats seront dévoilés sur le site de l'association.

Contact organisateur :

LPO Occitanie, 15, Rue du Faucon crécerellette, les cigales, route de Loupian, 34560 VILLEVEYRAC
occitanie@lpo.fr / 06.81.37.81.63

Article 8 : Remise des prix

Les gagnants recevront leurs lots par livraison sauf pour les nichoirs LPO Eco des gagnants des départements de l'Aude, Aveyron, Lot, Tarn et Hérault qui auront à venir chercher leur prix au siège de leurs Délégations territoriales LPO

Article 9 : Composition du jury

Les membres du jury sera composé d'administrateurs et salariés des Associations Locales LPO de la région Occitanie (futures délégations territoriales LPO Occitanie)

Article 10 : Exclusions

Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos à caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur .

Les photographies dénotant un dérangement manifeste des espèces (par exemple les photographies d'oiseaux au nid, de jeunes mammifères au gîte, de chauves-souris dans une grotte, de fleurs coupées en dehors de son habitat...) ou plus généralement un non-respect de l'environnement de la part de l'auteur ne seront pas acceptées. Le participant ne pourra pas contester la décision des organisateurs.

Article 11 : Droit à l'image

Chaque participant déclare être l'auteur de la photo soumise. Il reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires à sa diffusion

Article 12 : Responsabilités

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

En cas de force majeure la LPO Hérault se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

Article 13 : Obligations

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents.

Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.



© C. Rouisse

Contact organisateur :

LPO Occitanie, 15, Rue du Faucon crécerellette, les cigales, route de Loupian, 34560 VILLEVEYRAC
occitanie@lpo.fr / 06.81.37.81.63